

Mardi 22 mai 2007



Conférence de 17h à 19h00

à l'**Iddri** - 6, rue du Général Clergerie - 75116 Paris (M^o Victor Hugo)

Conférence de Céline Nègre*

Responsable du développement du CEDRIE, Université de Montréal (Canada)

Réinvention de la responsabilité internationale pour la protection de l'environnement – Efficacité et limites de la nouveauté.

Elaborée en 1992 par un petit groupe d'experts quasiment inconnu, la procédure de non-respect du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone a entamé un véritable processus de réinvention de la responsabilité internationale en matière de protection de l'environnement, domaine où elle semblait pourtant vouée à une existence purement théorique. Les derniers développements en attestent : si le Protocole de Montréal constitue un succès aujourd'hui unanimement reconnu, c'est pour bonne part grâce à la pratique issue de cette procédure. Enracinée dans le pragmatisme et la souplesse, elle a conduit à un encadrement à la fois coopératif et serré des Etats parties. En disposant d'un outil leur permettant de faire face et d'agir sur leurs incapacités à respecter certaines de leurs obligations, les Etats présentent aujourd'hui un niveau de conformité qui s'est sensiblement amélioré, malgré la possibilité de sanctions, et au-delà de la simple évacuation d'un vocabulaire qui fâche, traditionnellement attaché à la responsabilité internationale.

Les tentatives de novation de la responsabilité internationale dans le cadre de la protection internationale de l'environnement ne constituent pourtant pas nécessairement des voies de réussite. Depuis leur mise en place il y a trois ans, les réunions internationales sur l'élaboration d'un régime de responsabilité et réparation au sein du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, constituent un exemple caractéristique des tâtonnements de la société internationale.

La conférence sera l'occasion de revenir sur l'actualité de ces deux procédures. Deux questions principales seront examinées : pourquoi les Etats n'ont-ils pas marqué leur opposition au durcissement qu'a connu la pratique de la procédure de non-respect du Protocole de Montréal ces dernières années, alors qu'il s'agit d'un instrument fondé avant tout sur la coopération ? En parallèle, à quoi tient le fait qu'un tel modèle n'ait pu avoir de réelles incidences positives sur l'élaboration de la procédure de responsabilité et réparation dans le cadre du Protocole de Cartagena, alors que par ailleurs il a été intégré extrêmement rapidement dans l'ensemble des instruments récents de protection internationale de l'environnement ?

* Céline Nègre est co-fondatrice et responsable du développement du CEDRIE (CEntre de Développement de la Recherche Internationale en Environnement), à l'Université de Montréal. Elle est également chercheure invitée au CERIUUM (Centre d'études et de recherche internationales de l'Université de Montréal).

Spécialiste de droit international de l'environnement, Céline Nègre consacre ses recherches aux mécanismes de mise en œuvre des conventions multilatérales relatives à la protection internationale de l'environnement, et en particulier aux procédures de non-respect.

Les activités du CEDRIE qu'elle a mises sur pied depuis 2005 portent chaque année sur l'examen interdisciplinaire des questionnements actuels que soulève la mise en œuvre d'un instrument récent de protection internationale de l'environnement. L'année 2005-2006 a ainsi été consacrée à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et l'année 2006-2007 est centrée sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (v. www.cerium.ca/cedrie).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dans la limite des places disponibles.

Prénom Nom :

Institution :

Adresse :

Code Postal, ville :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

assistera

n'assistera pas

à la conférence de Celine Nègre, le mardi 22 mai 2007, de 17 heures à 19h00 heures à l'Iddri.

Merci de renvoyer ce bulletin réponse
à Isabelle Delaporte (isabelle.delaporte@iddri.org ou par télécopie : 01 53 70 21 45).
avant le 19 mai.